

# UFO-04 LE MULTISPORT A L'UFOLEP

L'UFOLEP accompagne ses associations affiliées et comités dans le développement des pratiques multisports à travers différents programmes : écoles de sport, plurisport et convisport.

## 1. Le Multisport à l'UFOLEP

Fédération affinitaire, l'UFOLEP se distingue des fédérations sportives par son approche multisport. En développant des programmes multisport, l'UFOLEP met en réseau les associations sportives centrées sur une pratique et favorise le développement d'associations multisport.

Pour les associations UFOLEP, ces programmes permettent de répondre aux attentes de pratiques exprimées par une population de plus en plus nombreuse autour du loisir éducatif, d'entretien de bien-être et ce quelles que soient les générations.

## 2. Les programmes multisports

### • Les écoles de sport UFOLEP

Les écoles de sport UFOLEP ont pour objectif d'offrir un éveil sportif dans un cadre associatif aux enfants.

Le comité UFOLEP, en lien avec les collectivités locales, développe des activités avec des contenus pédagogiques adaptés à l'âge des enfants (3 – 5 ans, 6 – 8 ans ou 9 – 11 ans) et organisés en trois cycles d'un trimestre chacun :

- un cycle de psychomotricité (ex : activités gymniques, athlétisme, ...)
- un cycle de socio-motricité (ex : jeux de coopération)
- un cycle de découverte de l'environnement extérieur (ex : activités de plein-air)

Le développement des écoles de sport peut se faire en lien avec les associations affiliées à l'UFOLEP.

#### ➤ Les procédures d'affiliation et d'adhésion « Ecole de Sport »

Deux codes activités correspondent à l'Ecole de sport :

- 29201 – Ecole du sport labellisée activité R1 c'est-à-dire qui propose des activités entrant dans la liste des activités UFOLEP R1
- 29200 – Ecole du sport labellisée activité R2 c'est-à-dire qui propose des activités entrant dans la liste des activités UFOLEP R2

Si l'association sélectionne le code « Ecole du sport labellisée activités R1 » ou « Ecole du sport labellisée activités R2 », elle devra remplir le document « Liste des activités Multisport Ufolep » qui comporte la liste précise des activités associées à ce code, en complément du document d'affiliation.

#### ➤ Conditions d'assurances spécifiques

Chaque code correspond à des garanties d'assurances spécifiques de type R1 pour 29201 – École du sport labellisée activité R1 et de type R2 pour 29200 – École du sport labellisée activité R2.

Toutefois, lorsqu'une activité de type R2, R3, R4, R5 ou R6 pour les écoles de sport labellisées R1 (code activité 29201) ou lorsqu'une activité de type R3, R4, R5 ou R6 pour les écoles de sport labellisées R2 (code 29200), il appartient à la structure de demander, auprès de l'APAC :

- une RAT/CAP (ou autre souscription ex : ACT) pour une activité de type R2, R3, R4, R5 ou R6 ponctuelle,
- une CAP pour une activité de type R2, R3, R4, R5 ou R6 régulière.

**Attention** : seules les activités déclarées par l'association seront couvertes pour les membres de l'association titulaires d'une licence UFOLEP – code Plurisport

### • Le Plurisport

Afin de permettre la pratique en loisir de plusieurs activités physiques et sportives au sein de la même association ou section tout au long de l'année par un public adulte et/ou en famille, l'UFOLEP a développé une activité Plurisport.

L'enjeu pour les associations UFOLEP est de répondre aux attentes de pratiques exprimées par une population de plus en plus nombreuse autour du loisir, de l'entretien et du bien-être.

Cela permet aux associations de s'adapter aux équipements et de gérer les activités en s'adaptant

aux contraintes existantes (météo ou de disponibilité de matériel par exemple).

#### ➤ [Comment affilier une structure en Plurisport ?](#)

En fonction des activités pratiquées et du niveau de risque (cf. nomenclature des activités sportives UFOLEP), la structure coche le code activité « Plurisport » :

- 29110- si toutes les activités sont de risque R1  
ou
- 29120-Plurisport –si toutes les activités sont de risque R1 et R2

**Si l'association sélectionne le code « Plurisport activités R1 » ou « Plurisport activités R2 », elle devra remplir le document « Liste des activités Multisport Ufolep » qui comporte la liste précise des activités associées à ce code, en complément du document d'affiliation.**

**Attention** : seules les activités déclarées par l'association seront couvertes pour les membres de l'association titulaires d'une licence UFOLEP – code Plurisport.

À tout moment pendant la saison sportive, l'association pourra régulariser sa liste d'activités déclarées auprès du comité départemental si ses adhérents sont amenés à pratiquer d'autres sports non prévus lors de l'affiliation.

#### ➤ [Comment renouveler une adhésion en Plurisport ?](#)

En fonction des activités pratiquées et du niveau de risque (cf. nomenclature des activités sportives UFOLEP), 29110- si toutes les activités sont de risque R1 ou 29120-Plurisport –si toutes les activités sont de risque R1 et R2, l'adhérent.e coche l'activité plurisport correspondant.

Les activités seront automatiquement ajoutées dans la fiche du licencié dans une nouvelle liste « activités Plurisport ».

Pour rappel, la déclaration du code Plurisport – R2 permet de couvrir l'ensemble des activités R1 et R2 déclarées par la structure d'appartenance et ce, dans le cadre d'une pratique associative UFOLEP. Le code Plurisport R1 se limite uniquement aux activités de R1 déclarées par son association.

Les codes « Plurisport – activités R1 ou R2 » ne permet pas l'accès aux épreuves compétitives et qualificatives à un championnat ou rassemblement national UFOLEP.

Les comités UFOLEP disposent d'outils de communication (clip vidéo, plaquette, fiches activités, ...) pour promouvoir le Plurisport en direction des collectivités territoriales, des associations locales, des entreprises et du grand public.

#### • **Le convi-multisport**

L'UFOLEP nationale a développé un partenariat avec le réseau Convisport. Ce partenariat s'inscrit dans une stratégie de développement de notre réseau d'associations affiliées, notamment dans l'expérimentation de nouvelles politiques tarifaires.

Le partenariat porte sur différents axes dans un objectif de démarche « qualité » :

- Organisation de la pratique sportive compétitive Foot à 5 et pratique annexes (freestyle, ...)
- Formation de cadres en charge de l'animation sportive (professionnelle, fédérale et citoyenne)
- Accompagnement des pratiques multisports
- Développement territorial de nouvelles structures UFOLEP – Convisport
- Promotion des services et avantages au profit des réseaux

#### ➤ [L'expérimentation tarifaire Convi Multisport](#)

Cette collaboration fait l'objet d'un modèle économique expérimental pour la saison 2017 – 2018 qui continue en 2018-2019 avec un tarif unique d'adhésion pour être en capacité de fédérer les différents centres.

Le coût et les modalités d'affiliation sont déterminés par l'échelon départemental (comité Ufolep et fédération départementale)

Les parts nationale et départementale de l'adhésion ont été fixées, dans le cadre de cette expérimentation, par l'Ufolep Nationale et le centre confédéral de la Ligue de l'enseignement.

Pour les modalités, consultez [la fiche pratique Convi Multisport](#).

➤ [Les procédures d'affiliation et d'adhésion du Convi Multisport](#)

Un code d'activité « 25017 – Convi Multisport » a été créé exclusivement pour les associations du réseau national Convi'Foot qui fédère une quarantaine de clubs sur 29 départements.




Les structures et leurs adhérent.es peuvent pratiquer les activités sportives R1 et R2, dont le football (l'activité dominante) mais aussi le squash, badminton, foot-bulle, fitness, danse rythmée, paddle tennis, de l'escalade, de l'archery, ...).

1. Sur le document d'affiliation, l'association sélectionne le code « Convi multisport - R2 25017 ».
2. Elle doit déclarer les activités R1 et R2 susceptibles d'être organisées (comme dans le cadre des activités Plurisport voir plus haut).
3. Les adhérents des centres remplissent leur demande de licence.
4. Vous pouvez les saisir dans Webaffiligue (dès septembre 2018).

### Pour aller plus loin, fiches pratiques, site ou documents associés

- Cahier pédagogique Ecole de Sport : [ici](#)
- Centre de ressources Ecole de Sport : [ici](#)
- Centre de ressources Plurisport : [ici](#)
- Guide méthodologique Plurisport : [ici](#)
- Fiche pratique Convi Multisport: [ici](#)
- Vidéo de présentation du Convi'foot : [ici](#)

### Contact

-  Benoit Gallet
-  01.43.58.97.73
-  [bgallet.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:bgallet.laligue@ufolep-usep.fr)